

# Communiqué de presse

## Le secteur du voyage à forfait appelle à soutenir le système de bons à valoir en tant que moyen de paiement alternatif en cas d'annulation en raison du coronavirus

Le 20 mars 2020 – Le secteur du voyage organisé est heureux d'apprendre que la ministre Muylle soutient le système des bons à valoir comme moyen alternatif de remboursement en cas d'annulation de vacances à forfait en raison du coronavirus. Nous appelons à ce que la Commission européenne, les associations de consommateurs et le Gouvernement belge soutiennent cette mesure afin d'assurer une protection maximale des consommateurs en cette période de crise.

En plus de la souffrance humaine que le coronavirus cause, le secteur du tourisme n'a jamais rencontré une crise économique d'une telle ampleur. Sans ce système de vouchers le secteur du voyage organisé ne peut plus survivre longtemps.

**Dans les circonstances actuelles d'annulations massives des contrats de voyages à forfait, trop peu de liquidités sont disponibles pour rembourser les voyageurs. Si nos sociétés étaient obligées de rembourser en cash, l'entière responsabilité du secteur (agences de voyages, tour-opérateurs et assurances en garantie) serait immédiatement en faillite.**

Les voyageurs annulent leurs voyages réservés et déjà payés à une vitesse et en un nombre sans précédent. Et ceci pas simplement pour les semaines qui suivent, mais également pour le restant de l'année. Parallèlement, plus aucune nouvelle réservation n'est enregistrée. D'autre part, les sociétés ont déjà payé leurs fournisseurs étrangers et les compagnies aériennes, mais ne reçoivent pas de remboursements suite aux annulations actuelles.

Nous demandons à l'Europe, aux gouvernements et aux associations de consommateurs de faire preuve de compréhension et de lucidité car si les organisateurs de voyages faisaient faillite en masse, les assurances garantie et donc l'ensemble du système de garantie financière feraient également faillite. Dans ce cas, le consommateur ne bénéficierait plus d'aucune protection. L'annulation du voyage mettra notamment fin à l'obligation contractuelle et, en cas de faillite, le remboursement en espèces du prix du voyage ne sera plus assuré.

Avec le système des bons à valoir, par contre, le voyageur conserve ses droits parce que le voyage est, pour ainsi dire, reporté. Il pourra réserver à nouveau son voyage plus tard et reste assuré par les fonds de garantie en cas d'insolvabilité grâce au bon à valoir.

Le consommateur est bien mieux protégé avec la survie du secteur du voyage organisé et l'utilisation de ces vouchers.

Le secteur du voyage organisé compte sur le soutien du gouvernement pour introduire cette mesure essentielle et donner ainsi une chance au secteur de subsister. Soutenez le système de bons à valoir afin que les consommateurs ne soient pas laissés pour compte.

### Contact pour la presse<sup>1</sup> :

- **Pour l'ABTO – Association of Belgian Travel Organisers, BTO – Belgian Travel Organisation et VLARA – Vlaamse Associatie van Reisagenten :**  
Pierre Fivet, porte-parole — T : 0479 99 43 91 — E : [pfivet@vacansoleil.com](mailto:pfivet@vacansoleil.com)
- **Pour l'UPAV – Union Professionnelle des Agences de Voyages :**  
Anne-Sophie Snyers, secrétaire générale — T : 0471 88 45 42 — E : [anne-sophie@upav.be](mailto:anne-sophie@upav.be)
- **Pour la VVR – Vereniging Vlaamse Reisbureaus :**  
Koen Van den Bosch, administrateur délégué — T : 0492 25 17 48 — E : [koen@vvr.be](mailto:koen@vvr.be)

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une initiative de l'ensemble du secteur du voyage, ces associations ont été désignées comme porte-parole.